

Montauroux, le 29 Août 2023

Objet : Attestation d'assurance

Nous attestons par la présente que le club JJB12 est bien affiliée à la CFJJB (Confédération Française de Jiu Jitsu Brésilien) pour la saison 2023-2024.

Ainsi sont assurées les personnes morales assurées, dans le cadre d'une activité garantie toute personne physique ayant la qualité d'assuré soit les représentants légaux ou statutaires, le personnel salarié ou bénévole, permanent ou occasionnel de la personne morale assurée, dans le cadre de leurs fonctions d'organisateur, d'accompagnateur ou d'animateur du séjour, du voyage ou de l'activité assurée, quel que soit le moyen de leur déplacement.

Ainsi que :

Toute personne participant aux activités organisées par la personne morale assurée ;

Toute personne, domiciliée à l'étranger ou dans un territoire d'outre-mer, invitée par la personne morale ou placée temporairement sous sa responsabilité (séjour et trajet aller-retour).

La garantie s'applique notamment aux dommages provenant du fait de :

La pratique du judo, jujitsu, kendo et disciplines associées dont le Jiu Jitsu Brésilien fait partie, l'enseignement du judo, jujitsu, kendo et disciplines associées ;

Les déplacements rattachés aux activités statutaires ;

L'organisation et la participation aux assemblées générales, comités directeurs, réunions statutaires ou autres réunions quel que soit le lieu ;

Les activités administratives et logistiques ;

Les réunions et manifestations extra sportives organisées par les personnes morales assurées.

Des biens immobiliers et mobiliers dont la personne morale est propriétaire, locataire, sous-locataire, occupante (mise à disposition de locaux notamment) ou gardienne, y compris les locaux temporaires d'activités ;

Des préjudices résultant d'une faute, erreur, omission ou négligence relative aux dispositions de l'article L.321-6 du Code du sport et L.141-4 du Code, y compris gestion administrative en découlant ;

Des intoxications alimentaires ou empoisonnements provoqués par les boissons ou les produits confectionnés ou servis par les assurés ;

Des dommages causés ou subis par les personnels de l'État ou des collectivités territoriales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président CFJJB

David GIORSETTI


CFJJB 
CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE JIU JITSU BRÉSILIEN